



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Plan ministériel

Office national de l'énergie

2019-2020

La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P. Eng., FACG
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

La version originale a été signée par

L'honorable Amarjeet Sohi, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

PERMISSION TO REPRODUCE

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2019 représentée
par l'Office national de l'énergie

Plan ministériel
(Canada. Office national de l'énergie)
N° de cat : NE2-18F-PDF
ISSN : 2371-7173

Le titre est publié séparément dans les deux
langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande:
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O. , bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2019 as
represented by the National Energy Board

Departmental plan
(Canada. National Energy Board)
Cat No: NE2-18E-PDF
ISSN: 2371-7165

This title is published separately in both
official languages.

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

Table des matières	i
Message du président et premier dirigeant	1
Aperçu de nos plans et contexte opérationnel	3
Mise en œuvre du projet de loi C-69 et modernisation de l'Office	3
Mobilisation des Autochtones	3
Excellence des effectifs	4
Gestion des données et de l'information	5
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite	6
Responsabilités essentielles	6
Processus décisionnel	6
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	9
Information sur l'énergie	13
Mobilisation	17
Services internes	21
Dépenses et ressources humaines	25
Dépenses prévues	25
Ressources humaines prévues	28
Budget des dépenses par crédit voté	29
État des résultats condensé prospectif	29
Renseignements complémentaires	31
Renseignements ministériels	31
Profil organisationnel	31
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	31
Cadre de présentation de rapports	32
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes	32
Tableaux de renseignements supplémentaires	33
Dépenses fiscales fédérales	33
Coordonnées de l'organisation	34
Annexe : définitions	35
Notes en fin d'ouvrage	39

Message du président et premier dirigeant

Le Plan ministériel 2019-2020 de l'Office national de l'énergie (l'Office) procure aux Canadiens et aux parlementaires de l'information sur le travail de l'organisation et donne un aperçu de ce sur quoi l'attention sera focalisée au cours de l'année qui vient.

La plus grande partie du travail de l'Office gravite autour des quatre responsabilités essentielles suivantes :

- Processus décisionnel
- Surveillance de la sécurité et de l'environnement
- Information sur l'énergie
- Mobilisation



Le [cadre ministériel des résultats](#)ⁱ de l'Office constitue la structure sur laquelle reposent les quatre responsabilités essentielles. Il établit une série de paramètres de rendement qui peuvent être rendus publics pour chaque responsabilité. Pour réellement atteindre l'excellence, un organisme de réglementation doit rendre compte de son rendement, bon ou mauvais, de manière transparente. L'Office a produit un premier rapport sur le cadre ministériel des résultats l'an dernier et il continuera de rendre ses résultats publics.

Au cours des 12 prochains mois, les employés spécialisés de l'Office continueront de s'employer à atteindre les résultats escomptés dans chacune des responsabilités essentielles. Pour ce faire, nous nous concentrerons particulièrement sur les tâches suivantes :

- préparer l'organisation à la mise en œuvre du projet de loi C-69;
- élargir et approfondir les efforts déployés pour mobiliser les Autochtones;
- inculquer l'excellence au personnel et dans les pratiques relatives à la main-d'œuvre;
- améliorer les résultats obtenus en matière de gestion des données et de l'information.

Tandis que le Plan ministériel 2019-2020 de l'Office est déposé à la chambre des communes, le Parlement délibère du projet de [loi C-69](#)ⁱⁱ, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation*.

L'organisation ayant appliqué un programme vigoureux et transformateur au cours des dernières années, elle est tout à fait en mesure de mettre en œuvre les dispositions législatives du gouvernement, si la loi est adoptée.

L'Office est résolu à améliorer son engagement auprès des peuples autochtones. Au fil des ans, l'organisation a appris qu'elle doit mobiliser les peuples autochtones pour mieux comprendre leurs intérêts. L'Office a constaté que l'établissement de relations durables, fondées sur la compréhension et la communication bidirectionnelle, favorise la confiance dans le processus de réglementation.

Afin d'assurer le succès de l'organisation, l'Office doit absolument habiliter et appuyer son personnel pour faire face aux changements des prochaines années. L'Office national de l'énergie appliquera un plan de main-d'œuvre actualisé en 2019-2020, appuyé par une analytique du personnel et de l'effectif plus robuste.

Le domaine des données et de l'information change continuellement et l'Office doit s'adapter pour répondre aux besoins des Canadiens. Pour s'attaquer à ces changements de front, l'Office met en œuvre une nouvelle stratégie qui donne aux Canadiens un meilleur accès à ses données et à son information, accroît les possibilités de [science citoyenne](#)ⁱⁱⁱ, et présente des techniques et méthodes nouvelles pouvant démontrer que ses données sont fiables et peuvent éclairer les décisions. Cette stratégie donnera lieu à une plus grande transparence et appuiera la transition de l'organisation au [Gouvernement ouvert](#)^{iv}, un environnement numérique public où les Canadiens peuvent apprendre, explorer et interagir avec les ensembles de données et l'information. La nouvelle stratégie améliorera le caractère accessible et utilisable de l'information sur l'énergie pour tous les Canadiens, et pour les employés de l'Office dans le travail important qu'ils accomplissent chaque jour.

L'exercice financier 2019-2020 apportera des changements continus pour l'Office national de l'énergie, ses processus et son travail, mais la mission de ses employés spécialisés dévoués demeurera la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie au nom des Canadiens, de manière à protéger le public et l'environnement tout en soutenant l'efficacité des marchés.



C. Peter Watson, P. Eng., FACG
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie,

Aperçu de nos plans et contexte opérationnel

En tant d'organisme national de réglementation de l'énergie au Canada, l'Office national de l'énergie accomplit un travail qui touche la vie de presque tous les Canadiens. Les personnes au service de l'Office comprennent cette importante responsabilité. Chaque jour, les Canadiens comptent sur les experts de l'Office pour assurer leur sécurité, protéger l'environnement et prévenir l'inefficience des marchés.

Au cours de la prochaine année, les employés spécialisés de l'Office national de l'énergie continueront de s'employer à atteindre les résultats escomptés dans chacune des responsabilités essentielles de l'organisation. Pour aider l'Office à cet égard, le personnel se concentrera sur ce qui suit :

Mise en œuvre du projet de loi C-69 et modernisation de l'Office

Le dépôt par le gouvernement fédéral du projet de loi C-69 (législation fédérale sur l'évaluation environnementale et la modernisation de l'Office) représente la plus importante modification législative proposée pour l'organisation depuis sa mise sur pied en 1959.

Parmi les points saillants du projet de loi C-69, mentionnons une structure de gouvernance moderne pour le nouvel organisme de réglementation de l'énergie du Canada (la Régie canadienne de l'énergie); un objectif clair de réconciliation avec les peuples autochtones; un accroissement de la mobilisation du public et de la participation autochtone à tous les aspects du travail de la Régie; une focalisation globale sur les effets régionaux et cumulatifs des projets de mise en valeur des ressources, et une surveillance étroite continue de la sécurité des pipelines.

La direction et les employés de l'Office planifient de façon proactive un vigoureux programme de modernisation depuis plusieurs années, et l'organisation est bien placée pour mettre en œuvre toute modification législative. Au cours des exercices précédents, l'Office a obtenu un financement supplémentaire pour la surveillance et la conformité des pipelines; la participation des Autochtones; la mobilisation plus étendue et précoce du public et des parties prenantes, de même que le soutien nécessaire à ses employés pour atteindre les objectifs de modernisation. Ce financement a été attribué de façon temporaire, mais tous ces besoins existent dans un organisme de réglementation efficace moderne. Dans les années à venir, la Régie canadienne de l'énergie profiterait du fait que le financement temporaire pour ces efforts soit renouvelé et devienne un financement continu et stable.

En 2019-2020, l'Office appuiera le mandat et la structure de la nouvelle organisation; il appliquera des processus de réglementation encore plus axés sur la participation autochtone et publique, et il actualisera les systèmes, les sites Web de même que les biens durables et numériques.

Mobilisation des Autochtones

L'Office national de l'énergie utilise une démarche fondée sur la collaboration et le respect pour mobiliser les peuples autochtones dans tous les aspects de son travail. Afin que les droits et

intérêts autochtones soient respectés, l'Office national de l'énergie trouve des moyens d'établir des relations valables, de solliciter de la rétroaction et d'échanger de l'information sur différentes facettes de ses pratiques et processus de réglementation.

L'engagement à trouver de nouvelles occasions de mobilisation entre l'Office, les peuples autochtones et les parties prenantes constitue peut-être le plus important développement au sein de l'organisation au cours des dernières années.

S'appuyant sur le dialogue qui a caractérisé la mobilisation autochtone dans le Nord et les [comités de consultation et de surveillance autochtone](#)^v (CCSA), la démarche de l'Office vise à permettre aux personnes de poser des questions, d'apprendre, d'échanger des points de vue, de collaborer et d'orienter les améliorations au cycle de vie réglementaire. La rétroaction reçue et l'information recueillie grâce à ces efforts servent à éclairer les décisions et le travail de l'organisation de multiples façons.

La participation et la mobilisation des Autochtones renforcent également la surveillance qu'exerce l'Office tout au long du cycle de vie, en nous faisant connaître leurs perspectives sur l'incidence qu'ont la construction et l'exploitation des pipelines sur leurs communautés, l'environnement et les ressources culturelles et historiques.

En 2019-2020, l'Office continuera à tenir compte des droits et intérêts autochtones dans son travail; mettra au point des outils et des pratiques pour cerner et gérer les problèmes; établira et transmettra des données locales; modernisera certaines pratiques réglementaires, et accroîtra la sensibilisation à l'organisation et à son mandat.

Excellence des effectifs

L'exercice 2019-2020 donnera lieu à des changements considérables pour les employés de l'Office national de l'énergie. Les difficultés et les possibilités que représentent la transition à une nouvelle organisation, dotée d'un nouveau mandat et d'une nouvelle structure, sont de taille.

Le soutien qu'accordera l'Office à son personnel sera essentiel à la réussite de la transition à la Régie, puisque ce sont les employés qui mettront en place les changements apportés par la nouvelle loi.

Un plan de main-d'œuvre introductif sera indispensable pour obtenir une vue d'ensemble claire des effectifs actuels de l'Office et de ce qu'il faudra pour réussir la transition à la Régie. Le plan abordera des questions telles que le ressourcement et les programmes relatifs au personnel, toutes appuyées par une haute direction solide. Le plan de main-d'œuvre sera axé sur un engagement en matière d'excellence, d'expertise technique et d'établissement de la confiance, notamment avec le public.

En 2019-2020, l'Office se concentrera sur trois aspects précis concernant les effectifs : agilité dans la livraison des résultats; inclusivité dans les idées et les décisions; équipement des employés pour l'excellence.

Gestion des données et de l'information

L'Office doit se transformer et s'orienter davantage vers les données et l'information afin que les Canadiens puissent accéder plus facilement aux connaissances, à la recherche et à la prise de décisions.

L'organisation investit dans les données, l'analytique et les systèmes de gestion de l'information pour optimiser les analyses, les rapports et les tendances statistiques, et les rendre plus accessibles aux Canadiens.

L'Office national de l'énergie se transformera en respectant les engagements pris relativement au gouvernement ouvert, en faisant avancer des projets de données de marque, et en fournissant des données pertinentes et localisées. Au sein de l'organisation, cela signifie prendre des mesures pour moderniser les processus et les systèmes de données, améliorer les compétences et la capacité (au moyen de partenariats avec des établissements universitaires, par exemple), et instaurer une culture d'innovation et d'expérimentation.

En ayant accès aux données et à l'information de l'Office, le public sera en mesure de tirer ses propres conclusions, au lieu de simplement croire l'organisme de réglementation sur parole. Cette transformation devrait accroître la confiance du public dans le cadre de réglementation de l'énergie du Canada ainsi que dans l'information sur l'énergie.

En 2019-2020, l'Office s'orientera davantage vers la prestation de services numériques; il se renseignera sur les besoins des parties prenantes en matière de données et s'efforcera de fournir l'information nécessaire (et plus d'information localisée), et il ajoutera de l'information relative aux communautés autochtones sur la carte interactive des pipelines.

Les principaux risques et les stratégies d'intervention connexes reliés à l'atteinte des résultats sont exposés dans [le site Web^{vi} de l'Office](#).

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de l'Office national de l'énergie, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus :
ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Responsabilités essentielles

Processus décisionnel^{vii}

Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil relativement aux demandes déposées, ce qui comprend la réalisation d'évaluations environnementales au moyen de processus justes, transparents, opportuns et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

Tout en se préparant à mettre en œuvre les modifications législatives, l'Office s'applique à relever les défis et les attentes auxquels il fait face.

La réglementation au XXI^e siècle est de plus en plus complexe. Le rythme des changements technologiques et sociaux, [la réconciliation avec les peuples autochtones](#)^{viii}, les changements climatiques et l'accès des pipelines aux marchés nécessitent un organisme de réglementation moderne, qui peut trouver de nouveaux moyens de traiter des questions complexes de manière efficace en période fluide et dynamique.

Les difficultés auxquelles l'Office est confronté maintenant sont plus grandes et plus étendues que jamais auparavant. Ce n'est désormais plus le passage étroit d'un pipeline qui détermine qui s'intéresse à un projet envisagé. Un plus grand nombre de personnes assistent aux audiences publiques; la portée des enjeux continue d'augmenter; des parties intéressées et groupes nouveaux veulent prendre part aux processus décisionnels de l'Office.

L'Office s'efforce de mobiliser les peuples autochtones, les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes avant le processus décisionnel. Il investit davantage dans sa capacité de soutenir un [mode alternatif de règlement des différends](#)^{ix} pour régler les problèmes relevés dans les activités réglementées. L'organisation s'efforce également d'offrir un meilleur service et de l'information accessible aux Canadiens en améliorant les outils à la disposition du public, comme le site Web sur les documents de réglementation.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative aux processus décisionnels en 2019-2020, voici ce que fera l'Office :

- Appliquer des mesures pour améliorer la rapidité d'exécution et la clarté des processus. Cela inclut des mesures pour améliorer l'efficacité des processus décisionnels, soit définir et aborder les problèmes par la mobilisation précoce; rationaliser certaines demandes à faible impact; donner des instructions claires pour le dépôt des documents.
- Améliorer l'information en ligne de l'organisation de manière à faciliter la navigation et à rendre la consultation plus intuitive pour le public. Les Canadiens pourront ainsi trouver plus facilement l'information qu'ils cherchent sur les processus décisionnels de l'Office.
- Examiner des façons novatrices d'améliorer la participation aux processus de l'Office. Mener des activités de mobilisation plus efficaces en début de projet avec les peuples autochtones, les propriétaires fonciers et les parties prenantes susceptibles d'être touchées. Les efforts seront axés sur l'échange d'information et le soutien des participants éventuels au processus décisionnel.

Expérimentation^x

- Le système [REGDOCS](#)^{xi} de l'Office contient plus de 300 000 documents et a enregistré plus de 1,3 million de pages vues en 2018. C'est la section la plus consultée dans le site Web de l'Office et elle doit être modernisée pour passer à une plateforme numérique plus conviviale. L'Office travaillera en collaboration avec [Code for Canada](#)^{xii}, une organisation à but non lucratif qui relie les innovateurs gouvernementaux avec le milieu de la technologie et de la conception, pour actualiser REGDOCS. Le site sera ainsi davantage conçu pour l'utilisateur, avec fonction de recherche avancée et ensembles de données téléchargeables d'information ouverte. Les Canadiens qui s'intéressent à la science grand public auront accès aux nombreux rapports, évaluations environnementales, transcriptions et décisions qui sont conservés dans cette base de données.

ACS+^{xiii}

- À l'heure actuelle, les spécialistes des questions socioéconomiques de l'Office national de l'énergie s'assurent que la participation du public aux processus décisionnels répond aux besoins des Canadiens, y compris en ce qui a trait aux questions de genre.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les processus décisionnels sont justes	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	0 %	Mars 2020	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	100 %	Mars 2020	100 %	100 %	100 %
Les processus décisionnels sont transparents	Pourcentage de participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents	75 % par projet	Mars 2020	Non disponible*	79 %	88 %
Les processus décisionnels sont accessibles	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel	90 % par projet	Mars 2020	100 %	92 %	94 %

*Cet indicateur visant la responsabilité essentielle relative aux processus décisionnels a été élaboré en vue de la transition au cadre ministériel des résultats. Une base de référence a été établie en 2016-2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
22 763 624	21 168 557	18 105 562	18 105 577

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
119,8	115,8	115,8

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de L'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xiv}.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement^{xv}**Description**

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées par l'Office national de l'énergie et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

Les Canadiens s'intéressent de plus en plus à la réglementation des pipelines tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception et la construction en passant par l'exploitation, jusqu'à la fin des projets de mise en valeur des ressources.

L'Office sait que la démarche qu'il emploie dans le but d'obtenir des résultats tangibles pour les Canadiens doit comprendre, entre autres, des activités de vérification de la conformité et d'exécution de la réglementation. À cette fin, l'Office travaille continuellement en vue d'étendre son influence au-delà des règles et des règlements. Ce travail implique une culture de sécurité dans le secteur et au sein de l'Office, la prévention des dommages aux pipelines ainsi que des activités avec les peuples autochtones et les parties prenantes.

L'Office continuera d'encourager et de [soutenir une culture de sécurité](#)^{xvi} dans le secteur qu'il réglemente. Essentiellement, la culture de sécurité englobe les attitudes, les normes, les valeurs et les convictions partagées par un groupe particulier de personnes en ce qui concerne les risques et la sécurité. Une solide culture de sécurité comprend, dans l'exercice des fonctions administratives normales, un examen attentif de toutes les décisions prises par l'organisation afin que les risques soient bien gérés.

Le travail effectué afin d'appuyer les comités de consultation et de surveillance autochtone pour la [canalisation 3 d'Enbridge](#)^{xvii} et [Trans Mountain](#)^{xviii} est important pour l'Office. À l'heure actuelle, les activités de surveillance autochtone (des surveillants autochtones formés accompagnent les inspecteurs de l'Office sur le terrain) figurent en tête de liste dans la démarche modernisée en matière de surveillance de la sécurité et de l'environnement. La collaboration avec les surveillants autochtones et l'intégration de la perspective de ces derniers dans le travail de l'Office contribuent à la sûreté des projets, à la protection de l'environnement et à la concrétisation de l'engagement du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la réconciliation avec les peuples autochtones.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à la surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2019-2020, voici ce que fera l'Office :

- Accroître davantage l'efficacité de son travail avec les surveillants autochtones grâce aux [comités de consultation et de surveillance autochtone pour la canalisation 3 d'Enbridge](#)^{xix} et le projet d'agrandissement de [Trans Mountain](#)^{xx}.
- Examiner ses processus de gestion des urgences pour mieux répondre aux préoccupations soulevées par les peuples et communautés autochtones relativement à l'intervention d'urgence à la suite d'importants accidents pipeliniers.
- Analyser ses données relatives à la [prévention des dommages aux pipelines](#)^{xxi} pour trouver de nouvelles façons de réduire le remuement du sol ou les activités de construction non autorisées près des emprises pipelinières.
- Réviser les instructions données aux sociétés réglementées pour améliorer la clarté, la transparence et la conformité en ce qui a trait aux règles et règlements concernant la divulgation de situations non-conformes, la réalisation des inspections, la collection de signes de culture de sécurité, la conformité aux conditions imposées et l'avancement de la remise en état.
- Poursuivre le travail avec le secteur pour définir et mettre en œuvre des mesures visant à réduire les incidents relatifs à la sécurité des travailleurs. Cela inclut davantage d'interactions lorsque des incidents se produisent; une mobilisation accrue des sociétés réglementées et de leurs entrepreneurs au début et tout au long de la construction; une mobilisation accrue du secteur pour échanger les leçons tirées quant aux mesures à prendre, en plus de la conformité, pour réduire le nombre de blessures parmi les travailleurs.

Expérimentation

- En plus d'assurer la conformité et la gestion efficace des systèmes, l'Office s'efforce de soutenir l'avancement d'une culture de sécurité dans l'ensemble des sociétés qu'il réglemente. Le projet pilote relatif à la collection de signes de culture de sécurité sert à vérifier comment l'Office peut utiliser les données recueillies à partir des observations sur les activités de vérification de la conformité pour mieux comprendre la culture de sécurité des sociétés réglementées. Le projet pilote comprend huit inspecteurs qui tentent de discerner des signes observables de culture de sécurité, à partir de leurs activités d'inspection sur le terrain. Des experts en culture de sécurité analysent les signes pour détecter des modèles ou des tendances. En ce moment, le projet pilote en est à l'étape de la collecte des données. On se penche sur la façon d'analyser les données recueillies aux fins d'utilisation. Les connaissances ainsi obtenues amélioreront la surveillance réglementaire et appuieront la protection de la population et de l'environnement.

ACS+

- Si l'Office impose une condition précise à un demandeur pour des questions d'ACS+ pendant le processus d'évaluation de la demande, cette condition doit être respectée dans les activités subséquentes de surveillance de la sécurité. L'Office tient alors compte de ce facteur dans ses activités de surveillance.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement sont prévenus tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement	0	Mars 2020	12	15	19
	Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie	Diminution de 10 %	Mars 2020	Augmentation de 5,4 %	Augmentation de 11 %	Augmentation de 13 %
	Changement en pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie	Diminution de 5 %	Mars 2020	Augmentation de 33,3 %	Augmentation de 13 %	Augmentation de 15 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
22 231 657	29 865 211	20 822 924	20 822 938

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
159,2	116,2	116,2

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de L'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxii}.

Information sur l'énergie^{xxiii}**Description**

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Faits saillants de la planification

Le rythme croissant des changements sur les marchés énergétiques canadien et mondial, et dans les politiques climatiques, indique que le besoin d'analyses à jour sur les tendances en matière d'énergie est plus grand que jamais.

Il sera difficile d'assurer le bon fonctionnement d'une filière énergétique modernisée si les décideurs, les organismes de réglementation et les parties prenantes n'ont pas accès à de l'information adéquate sur l'énergie. C'est pourquoi l'Office s'est engagé à aider les Canadiens à mieux comprendre ces interactions complexes grâce à ses analyses, à ses rapports et à ses statistiques.

L'Office collabore avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada pour donner aux Canadiens un accès accru aux données et aux ensembles de données. En ayant accès aux données et à l'information que possède l'Office, les Canadiens pourront faire des recherches et tirer leurs propres conclusions, au lieu de simplement croire l'organisme de réglementation sur parole. Ce processus et le travail effectué avec d'autres partenaires pour l'information sur l'énergie devraient accroître la confiance du public dans le cadre de réglementation de l'énergie du Canada.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie en 2019-2020, voici ce que fera l'Office :

- S'efforcer de fournir aux Canadiens et à leurs collectivités de l'information pertinente et locale. L'Office s'efforcera de fournir de l'information pertinente pour les diverses parties prenantes, qu'il s'agisse d'un pipeline en particulier ou des exportations de pétrole et de gaz naturel du Canada. L'organisation se focalisera sur une utilisation et une compréhension accrues de l'analytique Web et des médias sociaux.
- Il y aura une plus grande collaboration avec d'autres organisations, telles que [Statistique Canada](#)^{xxiv} et [Ressources naturelles Canada](#)^{xxv}, pour améliorer l'information et les données sur l'énergie qui sont à la disposition des Canadiens.
- La planification et les communications seront intégrées aux trois volets de collecte et de diffusion de renseignements sur l'énergie au sein de l'organisation, notamment l'information sur la filière énergétique, l'information sur les pipelines et les [produits de visualisation des données](#)^{xxvi}. De plus, l'organisation consolidera et renouvellera son dossier considérable de [produits d'information sur les pipelines](#)^{xxvii} de manière à en faciliter l'accès et à accroître la pertinence pour les parties prenantes. Le travail débutera en vue de fournir aux Canadiens des données faciles d'accès sur les pipelines, dans une optique géographique et de localisation, en plus de celle des sociétés pipelinères.
- Des renseignements sur les collectivités autochtones seront ajoutés à la [carte interactive des pipelines](#)^{xxviii} de l'Office. Cette couche d'information supplémentaire permettra aux Canadiens de mieux voir par où passent les pipelines sur les territoires et les terres autochtones.

Expérimentation

- Au cours des trois prochaines années, la planification et les communications seront intégrées à l'information sur l'énergie afin que les produits soient plus accessibles et pertinents pour les peuples autochtones et les parties prenantes. Par ailleurs, la collaboration accrue avec d'autres organisations en vue d'améliorer l'information et les données sur l'énergie pour les Canadiens sera un point de focalisation, de même que l'analyse des données pertinentes pour répondre à leurs besoins. Des méthodes d'expérimentation peuvent être envisagées à cet égard pendant que seront élaborés des plans de travail détaillés. L'Office restera une source d'information impartiale, fiable et accessible pour les Canadiens, favorisant des discussions inclusives sur l'énergie, l'environnement, l'infrastructure et l'accès au marché au Canada.

ACS+

- Les produits d'information sur l'énergie sont conçus de manière non discriminatoire. Pour contrer les problèmes d'accessibilité, l'Office se conforme au Guide de rédaction du contenu du site du gouvernement du Canada, qui établit les normes applicables aux sites Web de manière à en faciliter l'utilisation par les personnes ayant une déficience visuelle ou de lecture.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions	Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée	750 000 au minimum	Mars 2020	623 278	729 506	986 347
	Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions	75 % au minimum sont satisfaits ou le plus souvent satisfaits	Mars 2020	Non disponible*		84 %
Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités	Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités	5 nouveaux ensembles de données au minimum	Mars 2020	3	7	5
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie	42 au minimum	Mars 2020	Non disponible*		76

*Ces indicateurs visant la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie ont été élaborés pour la transition au cadre ministériel des résultats. Une base de référence a été établie en 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
9 388 697	6 031 164	5 157 645	5 157 660

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
34,2	28,9	28,9

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de L'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC^{xxix}](#).

Mobilisation^{xxx}**Description**

Mobiliser les parties prenantes et les peuples autochtones relativement à des sujets qui s'inscrivent dans le mandat et le rôle de l'Office, au-delà de la participation à des projets précis.

Faits saillants de la planification

Il est clair pour l'Office national de l'énergie que l'excellence en matière de réglementation requiert de meilleures pratiques de mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes. Aujourd'hui, presque tous les aspects du travail de l'Office comportent une composante de mobilisation.

Les comités de consultation et de surveillance autochtone, qui ont favorisé une étroite collaboration entre l'Office, les peuples autochtones, le gouvernement et d'autres parties prenantes pour la canalisation 3 d'Enbridge et Trans Mountain, représentent un point de focalisation primordial. Le travail de ces comités donne lieu à des relations plus solides et durables entre l'Office et les peuples autochtones, et à de meilleurs résultats en matière de réglementation pour tous les Canadiens.

Sur la lancée du dialogue qui a caractérisé la mobilisation autochtone dans le Nord et les comités de consultation et de surveillance autochtone, l'Office est résolu à mobiliser les peuples autochtones beaucoup plus efficacement pour établir des relations durables et améliorer les processus de l'organisation.

Les employés de l'Office ont appris que la rétroaction obtenue à partir d'une mobilisation complète peut influencer l'élaboration de normes et de politiques qui servent ensuite à la surveillance réglementaire exercée par l'organisation, aux processus décisionnels et aux services fournis aux Canadiens.

Les efforts déployés par l'Office en vue d'améliorer grandement, d'accroître et d'intégrer son travail de mobilisation auprès des peuples autochtones est essentiel pour appuyer l'engagement du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la réconciliation avec ces derniers. La rétroaction et les avis reçus sont inestimables et conduisent à l'amélioration constante du travail de l'organisation.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à la mobilisation en 2019-2020, voici ce que fera l'Office :

- Continuer de tenir compte des droits et intérêts autochtones dans ses démarches, ses processus et ses systèmes. Améliorer les politiques, la formation, l'information, les données et les processus qui appuient la [mobilisation des Autochtones](#)^{xxx1}.
- Concevoir des pratiques et des outils courants pour cerner et gérer les problèmes dans toute l'organisation afin que l'Office puisse mieux s'attaquer aux préoccupations des [parties prenantes](#)^{xxxii}.
- Créer des mécanismes pour cerner et communiquer les données localement afin que les employés disposent de l'information appropriée quand ils rencontrent les communautés autochtones et les parties prenantes pour discuter d'enjeux qui leur sont propres.
- Moderniser certaines pratiques de réglementation en incorporant les attentes de l'Office en matière de mobilisation dans les documents d'orientation, entre autres, ou en apportant des changements à partir de la rétroaction des peuples autochtones ou des parties prenantes. L'intégration des attentes de l'Office en matière de mobilisation aidera les demandeurs à mieux comprendre l'importance de la mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes dans les processus de réglementation de l'énergie.
- Sensibiliser davantage le public à l'Office et à son mandat pour diminuer la confusion qui règne au sujet de la compétence de l'Office national de l'énergie par rapport à d'autres organismes de réglementation et aux ordres de gouvernement. Pour que l'organisation puisse mobiliser le plus efficacement possible, les Canadiens doivent mieux comprendre le rôle d'autres organismes de réglementation, tels que l'[Alberta Energy Regulator](#)^{xxxiii}, la [BC Oil and Gas Commission](#)^{xxxiv}, [Ressources naturelles Canada](#)^{xxxv}, en plus de l'Office.

Expérimentation

- La mobilisation à l'Office est essentielle pour mieux comprendre les intérêts et les perspectives des peuples autochtones et des parties prenantes. Au cours de la prochaine année, l'Office continuera à mener une mobilisation valable et à tenir compte de la rétroaction pour améliorer le travail de réglementation de l'organisation. Par le passé, l'Office a concentré la mesure de son rendement sur le nombre de participants à ses activités de mobilisation. La prochaine étape de cette évolution consistera à faire rapport des commentaires recueillis par l'organisation auprès des peuples autochtones et des parties prenantes, et de la façon dont cette rétroaction servira à éclairer le travail de réglementation de l'Office. Pour ce faire, l'Office mettra au point des pratiques et outils courants de production de rapports, et il mesurera la gestion des enjeux et des intérêts.

ACS+

- L'Office cherche à comprendre et à établir des relations améliorées et plus durables avec les parties prenantes; c'est pourquoi l'organisation se concentre sur la mobilisation. L'Office renforcera sa capacité à obtenir et vérifier la rétroaction sur ses efforts de mobilisation pour appuyer sa démarche d'ACS+. Ce travail sera effectué de manière respectueuse et de façon à protéger la vie privée des Canadiens.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie	Nombres de participants aux programmes d'engagement de l'Office national de l'énergie	5 000 au minimum*	Mars 2020	Non disponible**	723	4 270
Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens	Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens	75 % au minimum	Mars 2020	Non disponible***		76 %
	Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens	75 % au minimum	Mars 2020	Non disponible***		80 %

*L'objectif fixé pour cet indicateur de la responsabilité essentielle relative à la mobilisation est passé de 600 au minimum en 2018-2019 à 5 000 en 2019-2020. L'augmentation reflète le niveau réel d'activité au-delà de l'objectif original fixé lorsque l'indicateur a été créé, alors qu'aucune base de référence n'existait. À mesure que les activités augmentent, le fait d'avoir des objectifs réalistes mène à une meilleure évaluation du rendement valable.

**Cet indicateur visant la responsabilité essentielle relative à la mobilisation a été élaboré en vue de la transition au cadre ministériel des résultats. Une base de référence a été établie en 2016-2017.

***Ces indicateurs visant la responsabilité essentielle relative à la mobilisation ont été élaborés pour la transition au cadre ministériel des résultats. Une base de référence a été établie en 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
5 088 269	9 549 898	6 743 745	6 504 240

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
44,0	26,0	26,0

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de L'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC^{xxxvi}](#).

Services internes**Description**

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources reliées que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour remplir les obligations d'une organisation. Il s'agit des activités et des ressources des services distincts qui appuient l'exécution des programmes dans l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes. Huit services appuient la prestation des programmes à l'Office:

- Services de gestion et de surveillance;
- Services des communications;
- Services juridiques;
- Personnel et services aux effectifs;
- Services financiers et de gestion des acquisitions;
- Services de gestion des données et de l'information;
- Services de technologie de l'information;
- Services de gestion des biens immobiliers et du matériel.

Faits saillants de la planification

À mesure que l'Office se prépare à devenir la Régie canadienne de l'énergie, si le projet de loi C-69 est adopté, les services internes joueront un rôle prépondérant et intégral pour assurer une transition en douceur à la structure de gouvernance de la nouvelle organisation proposée. Cela inclut entre autres les étapes suivantes : mettre au point des processus pour appuyer les nouvelles activités opérationnelles; préparer l'organisation à soutenir un nouveau conseil d'administration et des commissaires; actualiser le système de gestion en fonction de ces changements.

Le contexte de la planification de ce travail a été orienté par un certain nombre d'initiatives concernant les programmes des services internes, visant notamment ce qui suit :

- définir les futurs besoins stratégiques en main-d'œuvre afin que l'organisation ait le personnel divers et motivé dont elle a besoin pour donner suite aux changements en cours;
- améliorer la capacité de l'organisation à recevoir, gérer et utiliser les données comme un atout stratégique pour soutenir tous les programmes ministériels;
- gérer la mise en œuvre des systèmes, applications et produits dans le traitement des données comme notre système de gestion financière et du matériel;
- participer au processus de négociation d'une nouvelle convention collective de l'IPFPC.

Expérimentation

- L'Office investit dans ses systèmes de gestion des données et de l'information afin que les renseignements sur l'énergie soient plus accessibles aux Canadiens et à ses employés. Cela permettra la prise de décisions basées sur les données. De façon plus générale, le programme de gestion des données et de l'information appuiera chacune des responsabilités essentielles de l'Office en ce qui a trait à l'utilisation des données, et favorisera une culture d'expérimentation. De nouvelles solutions aux problèmes de données seront mises à l'épreuve à petite échelle avant le grand déploiement. Si les épreuves échouent, l'organisation appliquera les leçons apprises à la solution suivante, dans un effort d'innovation continue. Cette approche sera appliquée aux activités visant par exemple à accroître la capacité pour la science des données, à réaliser des projets de marque (comme la mise à jour par [Code for Canada de REGDOCS^{xxxvii}](#)) et à améliorer l'écosystème de données de l'Office.

ACS+

- Un effectif diversifié à l'image de la collectivité dans laquelle il évolue renforce l'organisation et joue un rôle essentiel dans le recrutement et le maintien d'employés compétents. Le programme d'équité en matière d'emploi et de diversité de l'Office reconnaît la nécessité d'inclure proactivement la diversité

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
32 212 504	25 069 921	21 455 137	21 455 198

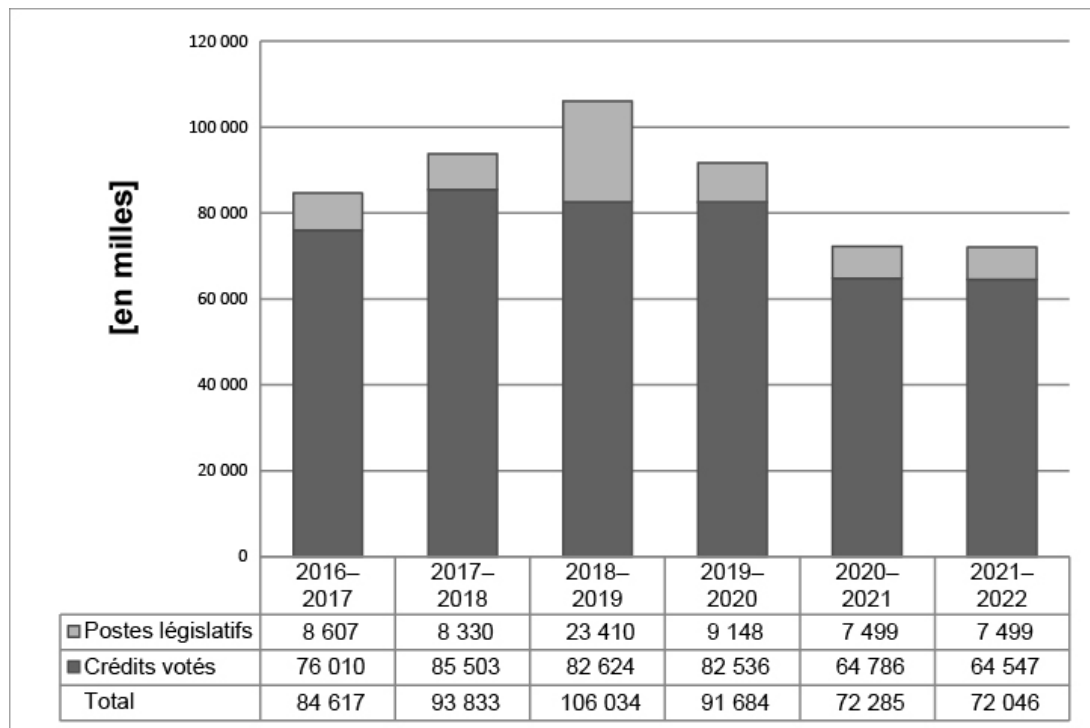
Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022
161,3	144,6	144,6

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Tendances relatives aux dépenses du ministère



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2016-2017*	Dépenses 2017-2018	Prévisions des dépenses 2018-2019	Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
Réglementation de l'énergie*	40 961 325	0	0	0	0	0	0
Processus décisionnel	0	24 293 849	19 995 029	22 763 624	21 168 557	18 105 562	18 105 577
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	0	23 004 346	21 688 106	22 231 657	29 865 211	20 822 924	20 822 938
Information sur l'énergie	6 125 216	10 444 458	8 476 994	9 388 697	6 031 164	5 157 645	5 157 660
Mobilisation	0	4 898 235	6 036 951	5 088 269	9 549 898	6 743 745	6 504 240
Total partiel	47 086 541	62 640 888	56 197 080	59 472 247	66 614 830	50 829 876	50 590 415
Services internes	37 530 277	31 192 102	30 766 850	32 212 504	25 069 921	21 455 137	21 455 198
Services internes – Remise de droits	0	0	14 710 000**	0	0	0	0
Total	84 616 817	93 832 990	101 673 930	91 684 751	91 684 751	72 285 013	72 045 613

*En 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle structure de cadre ministériel des résultats. Avant 2017-2018, les dépenses et les ETP liés à la mobilisation faisaient partie d'autres programmes de l'Office aux fins de suivi. Le suivi des processus décisionnels et de la surveillance de la sécurité et de l'environnement était inclus dans celui de la réglementation de l'énergie.

**En décembre 2018, la gouverneure générale en conseil, suivant la recommandation du ministre des Ressources naturelles et du Conseil du Trésor, aux termes du paragraphe 23(2.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, a pris un décret remettant une somme de 14 710 000 \$ à Northern Gateway Pipelines Limited Partnership.

L'augmentation de 7,84 millions de dollars des dépenses prévues pour 2018-2019 par rapport à celles de 2017-2018 est attribuable principalement à ce qui suit :

- une augmentation de 14,71 millions de dollars reliée au décret de la gouverneure en conseil ordonnant [une remise de droits pour le projet pipelinier Northern Gateway](#)^{xxxviii};
- une augmentation de 8,0 millions de dollars reliée aux fonds prévus pour la modernisation dans le budget 2018 afin d'assurer la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 4,67 millions de dollars pour la stratégie provisoire visant le programme relatif aux pipelines dans le budget de 2016;
- une diminution de 3,98 millions de dollars reliée à Énergie Est dans le budget de 2014;
- une diminution de 5,1 millions de dollars reliée au paiement rétroactif faisant suite au renouvellement de la convention collective;
- une diminution de 1,0 million de dollars reliée à l'infrastructure de transport d'énergie dans le budget de 2015.

Les dépenses prévues pour l'exercice 2019-2020 sont de 10,0 millions de dollars inférieures à celles de 2018-2019. Cela est attribuable principalement à la remise de droits accordée pour le projet pipelinier Northern Gateway et à une augmentation des fonds prévus dans le budget 2018 afin d'assurer la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation.

Les dépenses de 72,3 millions de dollars prévues par l'Office pour l'exercice 2020-2021 représentent une diminution de 19,4 millions de dollars par rapport à celles de 2019-2020, qui s'élevaient à 91,7 millions de dollars. Cela est dû principalement à l'expiration du financement temporaire. La source de ce financement temporaire comprend ce qui suit :

- une diminution de 13,3 millions de dollars des fonds du budget de 2015 reliés à l'infrastructure de transport de l'énergie;
- une diminution de 5,3 millions de dollars des fonds du budget de 2017 reliés à la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie;
- une diminution de 0,6 million de dollars des fonds du budget de 2017 reliés à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information.

L'Office demandera le renouvellement du financement temporaire dans les futurs budgets. Si ce financement ne peut pas être remplacé, l'organisation devra apporter des modifications à ses programmes et aux résultats escomptés.

L'Office est financé au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 98 % de ces crédits auprès du secteur réglementé par l'Office. Toutes les sommes recouvrées sont versées dans le compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité relevant de la compétence de l'Office (conformément à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*) sont assujetties au recouvrement des

coûts. Les nouvelles installations ne sont pas assujetties au recouvrement des coûts tant qu'elles ne sont pas mises en service. Toutefois, si la société n'a pas d'autres installations déjà réglementées par l'Office, un prélèvement unique est évalué une fois la construction autorisée.

Le [recouvrement des frais](#)^{xxxix} est effectué chaque année civile.

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2016-2017*	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Prévisions d'équivalents temps pleins 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022
Réglementation de l'énergie*	276,7	0	0	0	0	0
Processus décisionnel	0	125,8	103,0	119,8	115,8	115,8
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	0	124,5	124,6	159,2	116,2	116,2
Information sur l'énergie	37,3	55,5	48,4	34,2	28,9	28,9
Mobilisation	0	24,0	38,5	44,0	26,0	26,0
Total partiel	314,0	329,7	314,4	357,2	286,9	286,9
Services internes	165,5	151,6	171,7	161,3	144,6	144,6
Total	474,5	481,3	486,2	518,5	431,5	431,5

*Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture de cadre ministériel des résultats. Avant 2017-2018, les ETP liés à la mobilisation faisaient partie d'autres programmes de l'Office aux fins de suivi. Le suivi des processus décisionnels et de la surveillance de la sécurité et de l'environnement était inclus dans celui de la réglementation de l'énergie.

L'augmentation des équivalents temps plein prévus, de 2018-2019 à 2019-2020, est attribuable aux fonds alloués à la modernisation dans le budget 2018 en vue d'engager des spécialistes techniques pour aider l'organisation à mettre en œuvre la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

La réduction de 87 équivalents temps plein en 2020-2021, comparativement aux équivalents temps plein prévus en 2019-2020, est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une diminution de 51 équivalents temps plein reliés à l'infrastructure de transport de l'énergie dans le budget de 2015
- une diminution de 30 équivalents temps plein reliés à la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie dans le budget de 2017
- une diminution de 4 équivalents temps plein reliés à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information dans le budget de 2017
- une diminution de 2 équivalents temps plein reliés à la modernisation dans le budget de 2018

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de L'Office national de l'énergie sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2019-2020](#)^{xi}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de L'Office national de l'énergie. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Par conséquent, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de L'Office national de l'énergie](#)^{xli}

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2018-2019	Résultats prévus 2019-2020	Écart (résultats prévus pour 2019-2020 moins prévisions des résultats de 2018-2019)
Total des dépenses	102 959 690,44	108 008 880,08	5 052 189,63
Total des revenus			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	102 959 690,44	108 008 880,08	5 052 189,63

Les résultats prévus par l'Office pour 2018-2019 sont inférieurs de 5,05 millions de dollars à ceux de 2019-2020. Cela est dû principalement aux dépenses de fonctionnement du budget 2018 visant à préparer l'organisation aux changements découlant de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* proposée, et à appuyer la participation des peuples autochtones et du public au processus d'étude d'impact.

Renseignements complémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Amarjeet Sohi

Administrateur général : C. Peter Watson, P.Eng., FACG

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : *Loi sur l'Office national de l'énergie*^{xlii}

Année d'incorporation ou de création : 1959

Bureau principal :

Calgary (Alberta)

Bureaux régionaux :

Montréal (Québec)

Vancouver (Colombie-Britannique)

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web de L'Office national de l'énergie](#)^{xliii}

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de L’Office national de l’énergie pour 2019-2020 sont illustrés ci-dessous.

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel	Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l’environnement	Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l’énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation	
Cadre ministériel des résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d’un appel judiciaire fondé sur l’équité procédurale.	Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l’environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l’énergie sont prévenus. Indicateur : Nombre d’incidents touchant des infrastructures réglementés par l’Office national de l’énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l’environnement. Indicateur : Changement en pourcentage de types précis d’incidents touchant des infrastructures réglementés par l’Office national de l’énergie. Indicateur : Changement en pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l’Office national de l’énergie.	Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l’information sur l’énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions. Indicateur : Nombre de fois où l’information sur l’énergie est consultée. Indicateur : Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l’information sur l’énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Résultat ministériel : Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l’égard du mandat et du rôle de l’Office national de l’énergie. Indicateur : Nombres de participants aux programmes d’engagement de l’Office national de l’énergie.	Services internes
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.				
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.				
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles. Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d’aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.				
Répertoire des programmes	Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations	Programme : Rendement des sociétés			
	Programme : Aide financière aux participants	Programme : Système de gestion et rendement du secteur			
		Programme : Gestion des situations d’urgence	Programme : Information sur les filières énergétiques		Programme : Mobilisation des parties prenantes
		Programme : Cadre de réglementation	Programme : Information sur les pipelines		Programme : Mobilisation des Autochtones

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes de L’Office national de l’énergie sont accessibles dans l’[InfoBase du GC](#)^{xliv}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de L'Office national de l'énergie](#)^{xlv}

- Analyse comparative entre les sexes
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xlvi}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation



Bureau principal
Calgary

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Bureau régional
Montréal

505, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 230, Montréal (Québec)
H3A 3C2

Bureau régional
Vancouver

800, rue Burrard
Bureau 219
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 0B9

Bureau régional
Yellowknife

5101, 50^e avenue
Bureau 115, C.P. 2213
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7



Bureau: 403-292-4800
Tél. sans frais:
1-800-899-1265

Bureau: 514-283-3114
Cellulaire: 514-240-0469

Bureau: 604-666-3975
Cellulaire: 604-360-5094

Bureau: 867-766-8408

Télécopieur:
867-766-8410



www.one-neb.gc.ca/



info@neb-one.gc.ca



[@ONE_NEBCanada](https://twitter.com/ONE_NEBCanada)



<https://www.linkedin.com/company/l'office-national-de-l'énergie/>



<https://www.youtube.com/channel/UCOP77SKPty083fa4UsUyEXQ>



<https://www.facebook.com/OfficeNationaldeLEnergie/>

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des services sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe ou au genre. L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2019-2020, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

profil de l'information sur le rendement (Performance Information Profile)

Document présentant les renseignements relatifs au rendement pour chaque programme faisant partie du Répertoire des programmes

programme (Program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (Program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i Cadre ministériel des résultats de l'Office, <https://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/dprtmntlrsltfrmwrk/index-fra.html>
- ii Projeç de loi C-69, <http://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Bill=C69&Mode=1&Parl=42&Ses=1&Language=F>
- iii Portail de la Science Citoyenne, http://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97169.html
- iv Portail du Gouvernement ouvert, <https://open.canada.ca/fr>
- v Lettre au ministre Carr faisant le point sur la surveillance réglementaire de l'Office du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et du projet de remplacement de la canalisation 3, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/nws/whtnw/2017/2017-08-24-fra.html>
- vi Information sur le Plan ministériel 2019–2020, <https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2019-2020/index-fra.html>
- vii Processus décisionnel, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/prfrmncsmmr/2017-18/nrgdjdctn-fra.html>
- viii National Centre for Truth and Reconciliation, <http://www.trc.ca/index-splash-fr.html>
- ix Mode substitutif de règlement des différends, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/ltrntvdsprsltn/index-fra.html>
- x Directive sur l'expérimentation, <https://www.canada.ca/fr/centre-innovation/services/rapports-ressources/directives-relatives-experimentation-intention-administrateurs-generaux.html>
- xi REGDOCS, <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/Accueil/Index/>
- xii Code for Canada, <https://codefor.ca/fr/a-propos/>
- xiii Qu'est-ce que L'ACS+, <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html>
- xiv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xv Surveillance de la sécurité et de l'environnement, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/prfrmncsmmr/2017-18/sftndnvrnmntl-fra.html>
- xvi Culture de sécurité, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/nws/fs/sftyctr-fra.html>
- xvii Page du projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, <http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/ln3rplcmnt/index-fra.html>
- xviii Page du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, <http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/index-fra.html>
- xix CCSA pour la canalisation 3 d'Enbridge (anglais seulement), <http://iamc-line3.com/>
- xx CCSA pour Trans Mountain (anglais seulement), <http://iamc-tmx.com/>
- xxi Prévention des dommages, <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/dmgprvntn/index-fra.html>
- xxii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxiii Information sur l'énergie, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/prfrmncsmmr/2017-18/nrgnfrmtn-fra.html>
- xxiv Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fra/debut>
- xxv Ressources naturelles Canada, <https://www.rncan.gc.ca/accueil>
- xxvi Visualisation des données sur l'Avenir énergétique, <https://apps2.neb-one.gc.ca/dvs/?page=landingPage&language=fr>

- xxvii Portail du rendement en matière de sécurité, <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/index-fra.html>
- xxviii Carte interactive des pipelines, <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-fra.html>
- xxix InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxx Mobilisation, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/prfrmncsmmr/2017-18/nggmnt-fra.html>
- xxxi Programme de mobilisation des Autochtones, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/prfrmncsmmr/2017-18/ndgnsnggmnt-fra.html>
- xxxii Programme de mobilisation des parties prenantes, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/prfrmncsmmr/2017-18/tkhldrnggmnt-fra.html>
- xxxiii Alberta Energy Regulator (anglais seulement), <https://www.aer.ca/>
- xxxiv BC Oil and Gas Commission (anglais seulement), <https://www.bcogc.ca/>
- xxxv Ressources naturelles Canada, <https://www.rncan.gc.ca/accuei>
- xxxvi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxvii Code for Canada recruitment video, <https://www.youtube.com/watch?v=ymCTBJWSkE8&feature=youtu.be>
- xxxviii Décret ordonnant une remise à Northern Gateway Pipelines Limited Partnership, <http://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=37254&lang=fr>
- xxxix Recouvrement des frais, <http://www.neb-one.gc.ca/bts/cstrcvr/index-fra.html>
- xl Budget principal des dépenses 2018-2019, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xli Information sur le Plan ministériel 2019–2020, <https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2019-2020/index-fra.html>
- xlii Loi sur l’Office national de l’énergie, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/>
- xliii Information sur le Plan ministériel 2019–2020, <https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2019-2020/index-fra.html>
- xliv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xlv Information sur le Plan ministériel 2019–2020, <https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2019-2020/index-fra.html>
- xlvi Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>